

# FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

## NOUVELLE ADHESION - SAISON 2023/2024 (du 11/09/2023 au 30 juin 2024)

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :  M  F Date de naissance : .... / .... / ....

Lieu de naissance : .....

Joindre 2 photos d'identité récentes : 1 pour cette fiche d'inscription et 1 pour le passeport sportif FFTDA

### POUR VOUS CONTACTER (ADHERENT OU SON REPRESENTANT LEGAL)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable de contact : +   (0)

Email de contact : .....

### PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION AU CLUB

Certificat d'assurance responsabilité civile valide + Certificat médical valide à faire établir par votre médecin traitant.

### TARIFS POUR UNE NOUVELLE ADHESION

TARIF 01 - ENFANT 7 à 13 ans / TAEKWONDO	<input type="checkbox"/>	215,00 €
TARIF 02 - ADOS + de 13 ans / TAEKWONDO et HAPKIMUDO (self-défense)	<input type="checkbox"/>	235,00 €
TARIF 03 - ADULTES + 18 ans / TAEKWONDO et HAPKIMUDO (self-défense)	<input type="checkbox"/>	265,00 €
Pour une inscription en cours de saison. La saison s'étire du 11/09/2023 au 30 juin 2024 soit 10 mois. Le prix de l'adhésion annuelle est divisé par 10 et multiplié par le nombre de mois restants.	..... x ..... mois = .....	
OBLIGATOIRE - Licence fédérale FFTDA	<input checked="" type="checkbox"/>	35,00 €
OBLIGATOIRE - Passeport sportif - En cas de perte ou de renouvellement (au bout de 8 saisons)	<input checked="" type="checkbox"/>	20,00 €
<b>TOTAL A INSCRIRE ICI &gt;&gt;&gt;</b>		

### MODALITES DE REGLEMENT

- Virement bancaire
- Chèque
- Espèces

VOTRE PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE (RIB)

TITULAIRE : OOLIOOKWAN. ACADEMIE DU SALEVE  
IBAN : FR76 1027 8024 1500 0208 5850 191  
BIC : CMCIFR2A

### HORAIRES D'ENTRAINEMENT

. **LUNDI** : HAPKIMUDO - **Ados et adultes** 19:30 / 21:00

. **JEUDI** : TAEKWONDO - **Enfants** 18:45 / 19:45 - **Ados et adultes** 19:45 / 21:15

En cochant cette case, l'adhérent (ou son représentant légal), autorise le comité de l'association à utiliser les images où il apparaît, exclusivement pour la promotion du club : site internet, e-mails et brochures du club.

En cochant cette case, l'adhérent (ou son représentant légal), reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association (voir au dos de cette fiche d'inscription) et s'engage par la présente signature à en respecter toutes les modalités sans condition.

**Signature** : Précédée de la Mention « **lu et approuvé** »

**Date** : le .....

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

## CONDITIONS DE VALIDATION DE L'INSCRIPTION ET D'ADMISSION AUX COURS.

L'accès au cours n'est possible que **si le dossier d'inscription est rendu complet** au-delà de la période d'essai **au maximum un mois** après le démarrage de la saison, avec toutes les pièces qui le compose, soit :

01. **Fiche de renseignements remplie lisiblement**, datée et signée par le pratiquant ou son représentant légal avec **1 ou 2 photos d'identité** (voir encadré photo)
02. **Règlement intérieur dûment daté et signé** par le pratiquant ou son représentant légal.
03. **Licence et passeport sportif FFTDA OBLIGATOIRE valides ou en cours de validité et établi à titre personnel** au nom du pratiquant.
04. **Certificat médical établi par le médecin traitant du pratiquant** et l'autorisant à la pratique et à la compétition du Taekwondo. Celui-ci doit être remis en même temps que la fiche d'inscription la première année de pratique. En cas de reconduction du pratiquant l'année suivante, le certificat médical peut-être établi directement dans son passeport sportif FFTDA.
05. **Paiement de la cotisation du pratiquant.** Le pratiquant doit régler sa cotisation à la remise de la fiche d'inscription. Un paiement en trois fois peut-être envisagé et doit être validé par le président ou le trésorier de l'association au démarrage de la saison et à la signature de la fiche d'inscription. Dans tous les cas, la première mensualité (adhésion unique ou multiple) est encaissée à la signature de la fiche d'inscription.  
Aucun remboursement des cotisations, même partiel ne sera effectué un mois après la date d'inscription, en cas d'exclusion temporaire ou définitive du dojang, d'arrêt maladie ou d'absence prolongée. Le non paiement même partielle de la cotisation et sans autre accord validé avec le comité de l'association, impliquera l'exclusion immédiate de l'adhérent jusqu'à régularisation de la situation. Pour une prise de licence en cours de saison, le montant de la cotisation est fixé au prorata des mois d'entraînement restants, hors coût de la licence et du passeport FFTDA qui reste constant et annuel.
06. **Justificatif d'assurance personnelle privée « accidents corporels » et « responsabilité civile ».** A fournir obligatoirement avec le dossier d'inscription.

## DEROULEMENT DES ENTRAINEMENTS

07. **Chaque début et fin d'entraînement commence A L'HEURE ET A HUIS CLOS (SANS PARENTS ET OBSERVATEURS) par le salut du dojang et du « maître ».**
08. Le « **dobok ou la tenue club** » sont obligatoires au delà de la période d'essai.
09. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés et propres.
10. Pour des raisons de sécurité, **le port de bijoux, de montres, bracelets ou de percings est interdit.**
11. **L'élève le plus gradé organise l'alignement des pratiquants en début de cours**, pour démarrer l'entraînement à l'heure.
12. **L'élève qui arrive en retard doit saluer le « maître »** et s'échauffer individuellement avant de rejoindre le groupe.
13. **Chaque élève doit avoir OBLIGATOIREMENT ET A CHAQUE ENTRAINEMENT sa propre bouteille d'eau.**
14. **Le passage de grade se fera deux fois dans l'année au maximum et à huis clos (exclusivement les pratiquants et les membres du bureau).** Le passage de grade n'est pas obligatoire. La présentation de l'élève au passage de grade sera préalablement validé par le Maître (enseignant référent), en fonction du niveau de progression de l'élève et de son assiduité pendant les cours. Chaque élève pourra présenter sa candidature uniquement pour un seul KEUP par passage de grade. Le coût de présentation au passage de grade est intégré dans le montant de la cotisation annuelle.
15. **Chaque pratiquant doit obligatoirement s'équiper avec son propre équipement d'entraînement :** chaussures TKD, pitaines, mitaines, coquille, protections tibias, protections avant bras...
16. **Les nouveaux adhérents qui arrivent d'une autre école doivent présenter une licence sportive (FFTDA, FFST...) et un certificat d'assurance valides** avant d'être autorisés à accéder à la salle d'entraînement.

## RESPONSABILITES

17. **L'élève doit respecter le lieu d'entraînement**, les vestiaires, les toilettes et les équipements mis à sa disposition. Toutes dégradations des infrastructures, constatées et non justifiées par l'exercice des disciplines enseignées au sein de l'association, fera l'objet d'un remboursement exclusif par le pratiquant responsable du préjudice constaté.
18. **L'alcool, la cigarette, la drogue...sont strictement interdits dans le dojang et entraînent l'exclusion immédiate et définitive en cas de constat avéré.**
19. **Dans le dojang, le maître** (enseignant référent ou ses ayants droits) **est le seul responsable de l'enseignement du Taekwondo et du Hapkimudo** Il se donne le droit irrévocable d'exclure temporairement ou définitivement tout pratiquant perturbateur qui ne respecte pas les autres pratiquants, le règlement intérieur, les préceptes d'apprentissage fédéraux de la pratique du Taekwondo et des disciplines qui y sont associées.
20. **Dans le dojang, le maître** et l'association ne sauraient être tenus responsables des vols ou des dégradations de biens personnels. Chaque pratiquant est responsable de l'intégrité et de la protection de son propre équipement d'entraînement.
21. **La responsabilité du maître se limite uniquement au dojang et aux adhérents du club** (salle d'entraînement) pendant les heures des cours (ni avant, ni après), ainsi qu'aux stages et compétitions ayant lieu sous sa responsabilité, à l'extérieur du dojang dans le cadre des activités du club.
22. **L'élève ou son représentant légal est responsable de déclarer avant l'entraînement, des problèmes physiques temporaires**, pouvant avoir des conséquences sur l'intégrité physique de l'élève.
23. **Les parents doivent s'assurer de la présence du maître ou d'un membre du bureau de l'association**, avant de laisser leurs enfants au dojang et doivent être A L'HEURE pour les récupérer à la fin du cours.

## COMMUNICATION

24. La communication du club et de ses adhérents sera réalisée par le biais du site internet, de la page Facebook et du compte WhatsApp de l'association.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION : [WWW.OOLIOOKWAN.COM](http://WWW.OOLIOOKWAN.COM)